

Publié le 20 novembre 2020

Le cas McCarrick

«Si quelqu'un doit scandaliser l'un de ces petits, il serait préférable pour lui...» (Mt 18, 6)

Selon [Vatican News](#), ce qu'il est convenu d'appeler le «Rapport McCarrick» représente «un acte de sollicitude et d'attention pastorale du pape envers la communauté catholique américaine, blessée et déconcertée». Comment MacCarrick a-t-il pu atteindre des positions aussi élevées dans la hiérarchie ? Sa diplomatie personnelle, sa séduction intellectuelle, son pouvoir de l'argent ont-ils suffi à tromper un si grand nombre d'autorités hiérarchiques ? C'est une interrogation angoissante. Personne n'a compris ? Personne n'a soupçonné ? Aline Lizotte essaie de dégager les lignes de force de ce Rapport.

Qui était-il ? Un pauvre gars des faubourgs perdu dans sa solitude et qui trouve un peu de plaisir à caresser des enfants ? Un homosexuel qui se couvre de l'état clérical pour exercer une sexualité qu'il n'arrive pas à maîtriser ? Un homme de pouvoir doué, qui gravit un à un les échelons d'une carrière ecclésiastique ? Alors qu'il vit les derniers temps de sa vie terrestre, il ne lui reste plus rien de l'édifice clérico-social qu'il a bâti. Il vit quelque part aux États-Unis, isolé, et devant lui s'accumulent les accusations qui le réduisent à n'être devant les hommes qu'un objet de dégoût.

Devant ce Dieu qui approche, il est mis dans la vérité d'un pécheur. La pierre qu'il porte au cou le plonge dans un océan de miséricorde que seul le Christ peut lui offrir. Il ne lui laisse pas vraiment le choix... C'est préférable pour lui.

Le [document](#) qui a été publié le 10 novembre dernier, intitulé *Report on the Holy See's Institutional Knowledge and Decision-making Related to Former Cardinal Theodore Edgar McCarrick (1930-2017)*¹, n'explique pas tout. En fait, il n'explique rien. Le rapport est une relation des informations qui, peu à peu, sont parvenues au Saint-Siège, et dont l'analyse minutieuse permet de comprendre ou essaie de faire comprendre comment l'homme est parvenu à des fonctions non seulement épiscopales, mais politiques et diplomatiques à l'intérieur de l'Église

L'enquête déclenchée le 6 octobre 2018, ordonnée par le pape François, a été confiée à la Secrétairerie d'État et non à la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF). Il y a plusieurs éléments qui peuvent expliquer ce choix du pape. D'une part, le tribunal de la CDF s'occupe principalement des abus sexuels sur mineurs, et les accusations qui circulaient dans les couloirs américains et

Ce qui est visé, ce sont les multiples interactions que McCarrick a montées pour arriver à construire son efficace et large réseau.

¹ - *Report on the Holy See's Institutional Knowledge and Decision-Making Related to Former Cardinal Theodore Edgar McCarrick (1930-2017)*, prepared by Secretariat of State of the Holy See, publisher Vatican News, le 10 novembre 2020.

romains concernaient davantage des abus sur des jeunes hommes, principalement des séminaristes. D'autre part, l'enquête menée n'est pas une investigation des comportements sexuels de l'ancien archevêque de Washington. Ce n'est pas ce qui est visé. Ce qui est visé, ce sont les multiples interactions que Theodore McCarrick a montées pour arriver à construire l'efficace et large réseau qui, en raison de ses dons de diplomate, de ses brillantes qualités intellectuelles et... de son argent, lui ont permis de masquer l'immaturation de sa vie sexuelle tout en rendant des services signalés à l'Église. À vrai dire, ce n'est pas la première fois que cela arrive dans celle-ci... Qu'on se rappelle Talleyrand qui, lui, dépassa la mesure et voulut mourir... comme évêque !

Le but de l'enquête

Il faut dire que les enquêteurs nommés par la Secrétairerie d'État se sont donné du mal pour recueillir toutes les pièces d'une enquête professionnelle. Tous les dicastères de la Curie romaine susceptibles de fournir des documents ont été sollicités : la Congrégation pour la doctrine de la foi, la Congrégation des évêques, la Congrégation pour le clergé, la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements. Aux États Unis, on a conduit l'enquête auprès de la nonciature, auprès des diverses curies des diocèses où Theodore McCarrick a exercé une fonction épiscopale (Metuchen, Newark, Washington), on a demandé à l'ensemble des évêques américains de l'United States Conference of Catholic Bishops (la Conférence des évêques catholiques des États-Unis) d'envoyer leur témoignage et sollicité le laïcat de Rome et de l'Amérique, sans oublier les séminaires où McCarrick a été formé et ceux qu'il a visités. Ces enquêtes, qui ont duré de mai à octobre 2019, ont fait l'objet de plus de 90 entretiens. Elles se sont doublées d'une analyse approfondie de tous les documents envoyés par les curies américaines et par la Curie romaine.

Le but de l'enquête n'était pas d'établir la culpabilité de Theodore McCarrick, mais de comprendre l'environnement historique qui a entouré ses comportements. Cela permettait de répondre à une question trop simpliste par ailleurs : comment cela a-t-il été possible ? L'enquête pénale, pour sa part, aboutit au jugement de la CDF qui, procédant par voie administrative le 16 février 2019, enleva à Theodore McCarrick tout pouvoir d'administration des sacrements et tout ministère public. Le pape François avait déjà accepté, le 20 juin 2018, la résignation de McCarrick du Collège cardinalice.

Si l'examen des dossiers a aidé à comprendre ce qui a favorisé l'ascension cléricale dont a bénéficié Theodore McCarrick, les entretiens ont permis de voir les déviances des comportements sexuels : les agressions sexuelles, les assauts, les violences, les intimités physiques, comme le partage d'un même lit sans qu'il y ait d'attouchements. La majeure partie de ces actes ont été accompagnés d'abus de pouvoir et d'autorité.

Ces entretiens ont été soigneusement analysés et présentés au pape par la Secrétairerie d'État et sont gardés dans les archives du Saint-Siège. Par contre, comme l'enquête de la Secrétairerie portait principalement sur les processus qui président à la nomination à des fonctions hiérarchiques, n'ont été retenus que les documents relatifs à ces nominations. Cela laisse la latitude à toute personne victime d'agression sexuelle de la part de Theodore McCarrick de porter plainte si elle le veut².

2 - Voir principalement les sections suivantes du Rapport : VI ; IX ; X , C ; XIX, D ; XX ; XXVIII.

Le développement de la carrière et le masque ecclésio-sexuel

Theodore McCarrick est un homme qui est partout. Il représente à l'étranger un grand nombre d'associations catholiques ou laïques, y compris de différentes religions. Il est un ambassadeur bénévole de la Conférence épiscopale américaine, de la Catholic Relief Services³, du Saint-Siège, du Département d'État des États-Unis, de Appeal of Conscience Foundation⁴ et de plusieurs autres associations. Son activité mondiale s'est progressivement étendue, et elle constitue ce que l'on appelle une «*soft diplomacy*», qui prend en compte le travail pastoral, les considérations culturelles, éducatives, scientifiques et le dialogue interreligieux⁵, sans pour autant agir officiellement. Car Theodore McCarrick n'a jamais été un agent diplomatique du Saint-Siège. Ce qui n'empêche pas de reconnaître que son travail d'intervenant non officiel préparait le succès d'une intervention diplomatique.

S'ajoute à ces qualités hors du commun une aptitude toujours très appréciée : il était un très bon «*fund raiser*» (leveur de fonds). Le Rapport montre que cette habileté reconnue n'a jamais pesé dans la reconnaissance des fonctions qui lui ont été données et sur ses nominations d'évêque, d'archevêque et sur son titre cardinalice. Ni même les cadeaux «monétaires» qu'il distribuait avec une «générosité» irréfutable, à droite comme à gauche. Mais... la réputation d'un homme bon, bienveillant et généreux donne confiance ! Comment un tel homme pourrait-il être coupable des «accusations» que l'on répand contre lui ?

La réputation d'un homme bon, bienveillant et généreux donne confiance ! Comment un tel homme pourrait-il être coupable des «accusations» que l'on répand contre lui ?

Paul VI nomma Theodore McCarrick évêque auxiliaire de New York en 1977. L'archevêque, Mgr John O'Connor, lui confia le district de Manhattan Est. Deux fois auparavant, son nom avait fait partie de la *terna*⁶ pour d'autres diocèses. La nonciature apostolique avait procédé à une enquête sérieuse auprès de 52 évêques ou autres pour évaluer la possibilité d'une nomination épiscopale. Il avait été répondu que l'abbé McCarrick était un homme supérieurement intelligent, polyglotte (parlant l'espagnol, le français, l'italien et l'allemand). Il était issu d'une famille honorable et catholique. On soulignait que le contexte familial était douloureux, le décès de son père dans sa jeunesse ayant conduit sa mère à se tourner principalement vers sa jeune sœur. Mais cela ne constituait pas un empêchement pour l'épiscopat.

Le résultat de ces enquêtes contenait l'appréciation suivante : «Mgr McCarrick ne sera jamais cause de scandale d'aucune sorte. Il a un caractère profondément moral. Il s'est fait remarquer par la profondeur de sa piété sacerdotale et son zèle apostolique, sa prudence et sa solide formation

3 - [Catholic Relief Services](#) est une association humanitaire de l'Église catholique aux États-Unis fondée en 1943, membre de Caritas internationalis.

4 - [Appeal of Conscience Foundation](#) est une fondation interreligieuse créée par le rabbin Arthur Schneier en 1965, dans le but de promouvoir la paix, la tolérance et la résolution des conflits religieux ou ethniques. Chaque année, elle décerne un prix à un homme d'État.

5 - *Origins*, CNS documentary service, November 19, 2020, Volume 50, number 26.

6 - Lorsqu'un évêque doit être nommé, le nonce mène une enquête sur les besoins du diocèse et les candidats possibles. Ensuite, le nonce apostolique envoie à la Congrégation des évêques un rapport reprenant les éléments de son enquête et une liste de trois candidats possibles, la *terna*.

théologique, et sa connaissance des sciences. Il est un candidat de valeur à la nomination épiscopale. Son esprit de service vis-à-vis de ses frères et sa loyauté envers l'Église, et spécialement vis-à-vis du Saint-Père, en font un candidat de valeur que nous recommandons avec considération⁷.»

Jean Paul II le nomma évêque de Metuchen en 1981 et archevêque de Newark en 1986. Ces décisions furent prises en considération d'une grande intelligence pastorale, d'un zèle ardent. Et, à ce stade, aucune accusation crédible de conduite inappropriée ne fut portée contre lui. À Metuchen, il acquit la réputation d'un travailleur acharné, d'un membre actif au sein de la Conférence épiscopale et d'une grande habileté nationale et internationale. C'est aussi là que commença sa réputation de bon «*fund raiser*».

Mgr McCarrick fut nommé archevêque de Washington en 2000 et créé cardinal en 2001. Cette décision émanait d'un acte personnel de Jean Paul II, qui prit cette décision après avoir demandé conseil de plusieurs personnes avisées de l'un et de l'autre côté de l'Atlantique. Car des accusations avaient commencé à filtrer. Ces accusations se divisaient en quatre catégories distinctes :

1. Un ancien prêtre du diocèse de Metuchen disait qu'il avait vu que l'évêque avait eu des gestes sexuels vis-à-vis d'un autre prêtre en 1987, et que lui-même avait eu des sollicitations de sa part. Ce fut la seule plainte jusqu'alors déposée contre Mgr McCarrick. Elle ne fut pas retenue, le plaignant ayant été agressé sexuellement à l'âge de 10 ans. De plus, aucune accusation formelle n'avait été envoyée au Vatican.
2. Une série de lettres anonymes avaient été envoyées à la Conférence épiscopale des évêques des États-Unis.
3. On savait que McCarrick avait partagé son lit dans la résidence épiscopale de Metuchen.
4. Et une autre fois dans sa maison, dans la ville balnéaire de New Jersey Shore.

Les accusations qui tombent sur McCarrick tournent toutes autour de ces faits. Elles portent surtout sur le fait que l'archevêque de Newark a reçu plusieurs fois (deux à trois fois ?) des jeunes hommes dans sa chambre à coucher et qu'il aurait partagé le même lit avec l'un des deux. La très longue lettre d'O'Connor envoyée au nouveau nonce Mgr Montalvo demande d'agir avec une totale prudence, car même si les faits ne sont pas objectivement prouvés, ils n'ont rien d'improbable. Cette lettre est également lue par Mgr Cacciavillan, qui vient de quitter son poste à la nonciature, où il est demeuré huit ans, alors que Mgr Montalvo n'y est que depuis un an à peine.

Mgr Cacciavillan réduit à rien l'argumentation d'O'Connor. Celui-ci écrivit cette lettre quelques jours avant d'entrer à l'hôpital pour être opéré d'une tumeur au cerveau qui l'emportera à peine un an après. Perplexe, Jean Paul II demande au nonce de poursuivre l'enquête et de solliciter l'avis d'autres évêques qui ont connu McCarrick depuis sa jeunesse – ils ont été formés au même séminaire – ou depuis le début de son ministère épiscopal. Sur les quatre évêques sollicités, trois ont répondu de façon incomplète et inadéquate en évaluant sous le seul angle de rencontres fraternelles les comportements de McCarrick. Ces réponses ont eu un certain impact sur le jugement que Jean Paul II allait poser.

7 - Report, p 22-23.

Il y eut ensuite la lettre adressée à Jean Paul II, que Theodore McCarrick écrivit à Mgr Dziwisz, le secrétaire du pape, dans laquelle il affirme solennellement qu'en soixante-dix ans de sa vie, il n'a eu aucune relation sexuelle avec qui que ce soit, mâle ou femelle, jeune ou vieux, clerc ou laïc, et qu'il n'a ni agressé quelqu'un, ni manqué de respect à quiconque. Cette lettre fut crue.

S'ajoutait au penchant de Jean Paul II pour la nomination de McCarrick à un diocèse à titre cardinalice – ce qui était l'argument du cardinal O'Connor contre la nomination de McCarrick au siège de New York souhaitée premièrement par le pape – le fait incontestable qu'aucune plainte n'avait été portée contre l'évêque de Metuchen devenu évêque de Newark, sauf les accusations de partage des lits. Les accusations des prêtres 1 et 2 étaient suspectes, étant donné que l'un et l'autre étaient en traitement

Les arguments accusateurs étaient faibles face à un McCarrick mondialement reconnu comme un homme fort, un diplomate achevé.

psychologique pour des abus sexuels. Les lettres anonymes étaient, à cette époque, jugées comme des calomnies, fait auquel le pape polonais était particulièrement sensible. Les arguments accusateurs étaient faibles face à un McCarrick mondialement reconnu comme un homme fort, un diplomate achevé, auquel on pouvait confier des missions délicates, qu'il conduisait avec succès.

Theodore McCarrick fut donc nommé archevêque de Washington et créé cardinal en 2001. Le cardinal O'Connor mourut le 3 mai 2000. Et Jean Paul II entamait la dernière partie de sa vie, la plus douloureuse.

Benoît XVI est élu pape en 2005. Entre-temps, aucune nouvelle accusation n'a été portée contre McCarrick, sauf que les accusations portées par le prêtre 1 se sont précisées et que le pape, qui a eu l'expérience de l'affaire Marcial Maciel Degollado, se hâte d'accepter la démission de l'archevêque de Washington, qui a atteint la limite d'âge, et l'invite à se retirer spontanément dans un monastère dès Pâques 2006.

La situation que laisse McCarrick en quittant son poste d'archevêque de Washington n'évolue guère. Les accusations sont toujours les mêmes, et aucune plainte officielle ne vient les renforcer. Vraies ou non, rien ne le prouve. En 2011, Mgr Carlo Maria Vigano est nommé nonce et cherche à reprendre l'affaire. En 2006, il avait déjà envoyé deux *memoranda* à son supérieur hiérarchique, qui vient d'être nommé, le cardinal Tarcisio Bertone. Dans le deuxième, il tente de montrer que seul le pape peut résoudre la problème en ouvrant un procès canonique. La «solution» est présentée à Benoît XVI, qui la refuse et préfère s'adresser à la conscience de l'archevêque émérite. Le cardinal Re, alors préfet de la Congrégation des évêques, donne instruction au nonce Mgr Pietro Sambi de transmettre les souhaits de Benoît XVI. On pose une injonction à McCarrick et on la présente sous la forme d'un souhait du pontife, sans lettre portant son imprimatur et sans lui présenter les faits dont on l'accuse – il n'y a eu aucune plainte officielle, ni aucun procès – et sans présenter le retrait dans un monastère comme une prohibition ou un retrait du ministère public.

Pourquoi Benoît XVI agit-il ainsi ? Comme Jean Paul II avant lui, il butte sur un obstacle infranchissable : **il n'y a aucune accusation crédible d'agression sexuelle**, et McCarrick continue à jurer que les accusations sont fausses. Pour le moment, il n'y a ni sanctions canoniques, ni

instructions de la part du Saint-Père. McCarrick continue ses activités à l'intérieur de son pays et à l'international. Il continue à jouer le rôle d'un «*soft diplomate*». Il voyage beaucoup, représente toujours à l'étranger l'association Catholic Relief Services, ce qui inclut des voyages. Il va souvent à Rome pour des réunions au Vatican et demeure membre de certains dicastères, dont l'Administration du Patrimoine du Siège apostolique. Lorsque François est élu pape, McCarrick arrive à lui écrire personnellement, et on le voit agir dans presque toutes les capitales du monde : au Proche-Orient, en Chine, en Bosnie Herzégovine, à Chypre, au Moyen-Orient comme représentant du Département des Affaires étrangères, etc.⁸

Surtout, il prend bien soin d'écrire au nonce, d'abord à Mgr Pietro Sambi, puis à Carlo Maria Viganò, qu'il a particulièrement soigné et qui semble être tombé dans le panneau. L'attitude de Viganò a été au début très accueillante et, contrairement à ce qu'il en a dit, il a appuyé la «résistance diplomatique» de Theodore McCarrick à la lettre du Cardinal Re, alors préfet de la Congrégation des évêques, qui lui enjoignait de diminuer de beaucoup ses voyages, de quitter la maison qu'il occupait près du séminaire à Washington et de se retirer dans un monastère.

McCarrick avait alors répondu au cardinal qu'il se soumettait fidèlement à l'autorité du Saint-Siège, mais qu'il se sentait l'obligation de répondre aux divers évêques qui, de par le monde, lui demandaient ses services, et qu'en plus il ne faisait que répondre aux invitations qui lui venaient des organismes associatifs de divers lieux. Suit une liste de projets «impressionnants», par rapport à laquelle l'autorité du Cardinal préfet n'était pas suffisante pour lui commander d'y renoncer, d'autant plus que, si l'interdit avait lieu, c'était la réputation de la Congrégation et même de toute l'Église qui en souffrirait. Aussi, quand Mgr Viganò accède à la nonciature à Washington en 2011, alors que l'injonction envoyée du Cardinal Re n'a pas été accomplie, il considère que cette lettre est une lettre morte. Aussi les nombreuses activités de McCarrick continuent-elles.

Mais, en août 2011, un prêtre (le prêtre 3) porte plainte devant la Cour supérieure du New Jersey contre le diocèse de Metuchen, l'archidiocèse de Newark et Mgr Bootkoski. Il décrit explicitement les actes sexuels commis par McCarrick, mais ne le nomme pas. Les autorités diocésaines se gardent bien de transmettre ces informations à la nonciature ou au Saint-Siège. Un dossier est ouvert par les autorités judiciaires de la Cour du New Jersey. Mais rien n'est transmis à l'autorité ecclésiastique. Le 6 août 2012, le prêtre 3 envoie une lettre de trois pages au nonce Viganò, dans laquelle non seulement il se plaint d'avoir été abusé, mais porte une accusation de malversation financière. Le nonce Viganò transmet la lettre au cardinal Ouellet, devenu préfet de la Congrégation des évêques en remplacement du cardinal Re promu au rang de Secrétaire d'État.

Le cardinal Ouellet répond à Mgr Viganò que la Congrégation des évêques est très au courant des accusations portées contre McCarrick, et qu'il sait aussi jusqu'à quel point l'archevêque émérite n'a pas obéi à la demande *forte* du cardinal Re. Dans une lettre du 12 septembre 2012, il donne ses instructions au nonce Viganò : avoir une conversation avec McCarrick et accorder une audience au prêtre 3. Mgr Viganò doit également faire comprendre à McCarrick qu'il doit obéir à la demande du cardinal Re. Mais, au lieu de faire ce que lui demande le cardinal Ouellet, Mgr Viganò convoque le prêtre 3, qui lui offre de lire le document et le certificat émis par les autorités judiciaires du New Jersey. Mgr Viganò refuse d'accepter ce dossier. Ce qui signifie que la nonciature ne reçoit pas les

8 - Voir l'énumération complète aux pages 422 et 423 du Rapport.

faits racontés par le prêtre 3 comme une plainte contre McCarrick.

À Rome, les autorités officielles n'ont rien su de ces documents tant que McCarrick n'a pas été démis de son statut clérical. De plus, au lieu de contacter les vicaires généraux des diocèses de Metuchen et de Neward, Mgr Viganò téléphona à l'évêque de Metuchen, Mgr Bootkoski, qui lui répondit que les dires du prêtre 3 n'étaient que mensonges, et que sa plainte avait été finalement déboutée devant la Cour du New Jersey. De plus, Mgr Viganò n'a jamais averti la Conférence

À Rome, les autorités officielles n'ont rien su de ces documents tant que McCarrick n'a pas été démis de son statut clérical.

épiscopale des accusations portées par le prêtre 3 contre McCarrick. Même si ce dernier voyageait à son compte dans tous les pays du monde, «cela pouvait peut-être faire du bien à l'Église», dit une fois le pape François, qui ne fut pas mis au courant des actes de Theodore McCarrick avant l'enquête canonique lancée en 2018, après le dossier envoyé à Rome par le diocèse de New York. Jusque-là, Theodore McCarrick a, avec une énergie hors mesure et surtout une habileté consommée, réussi à tromper toutes les autorités ecclésiastiques et à terroriser tous les jeunes garçons qui se courbaient sous son autorité et pliaient sous son besoin de satisfaction homosexuelle.

L'accusation de l'archidiocèse de New York

Le 8 juin 2017, l'archidiocèse de New York reçut des membres bénévoles agissant à l'intérieur du Reconciliation and Compensation Program (RCP) une plainte en bonne et due forme contre des actes de McCarrick perpétrés depuis les années 1970 sur des mineurs de 16 et 17 ans. L'acte du prêtre 4 était la première plainte reçue portant le nom d'une victime.

L'archidiocèse transmet la plainte à l'autorité civile et ouvrit une enquête canonique. Le cardinal Dolan, archevêque de New York écrivit au cardinal Parolin afin de recevoir ses instructions. Le 18 octobre 2017, le pape François, par l'intermédiaire du Secrétaire d'État, conféra au cardinal Dolan le pouvoir de conduire les «recherches préliminaires» selon les canon 1717 et suivants du Code de droit canonique et selon l'article 16 du Motu proprio, *Sacramentorum sanctitatis tutela*. Les accusations portées par le mineur 1 doivent être révisées par le diocèse de New York, selon les accords passés avec la Conférence épiscopale américaine.

Le 28 octobre 2017, le cardinal Parolin communique au pape les décisions du cardinal Dolan et les conclusions de cette première phase, lesquelles sont transmises à la CFD. Le cardinal Dolan ordonne alors qu'une enquête préliminaire soit ouverte et crée une commission pour la conduire, laquelle commission comporte des juristes, des psychologues, des avocats, des médecins, des parents, un prêtre et une religieuse. La commission examine toutes les plaintes et commence les entretiens avec les «victimes», dont le nombre s'accroît à mesure que l'existence de cette commission est connue.

La commission conclut à l'évidence, à la crédibilité et à la substantialité des accusations contre McCarrick. Mgr Dolan envoie les conclusions de l'enquête à Mgr Parolin le 23 avril 2018. Le 8 mai, Mgr Dolan informe le cardinal Parolin de son propre votum, lequel, devant la gravité de la situation, est de retirer à McCarrick tout ministère clérical public et de le prier de choisir une vie de

prière et de pénitence. Le cardinal Dolan demande alors que le cas soit rendu public étant donné qu'il concerne des mineurs. L'information est transmise au pape par Mgr Becciu, en tant que substitut à la Secrétairerie d'État. Le pape est choqué d'apprendre que McCarrick a attaqué des mineurs. Le 22 mai 2018, le cardinal Parolin écrit au nonce, Mgr Pierre, en lui enjoignant d'avertir Theodore McCarrick que les accusations contre lui sont transmises à la CFD, lui demandant d'interrompre toute action publique jusqu'à ce qu'une décision soit formellement prise. La décision et le jugement sont pris par la CFD le 16 février 2019.

Que faut-il conclure ?

Un nouveau cas Marcial Maciel Degollado ? Non, ce serait trop facile ! En dehors des abus sexuels, il y a des ressemblances. La plus grande est que les deux prédateurs ont utilisé le pouvoir de l'argent et que tous les deux ont réussi à tromper les autorités hiérarchiques pour pouvoir satisfaire leurs inclinations perverses. Marcial Maciel a probablement abusé plus de jeunes que ne l'a fait McCarrick ; il en avait plus à sa disposition que n'en avait McCarrick. Même si Marcial avait le pouvoir de l'argent et celui de sa séduction personnelle, il n'avait pas à ce point la force du mensonge qui habitait McCarrick.

Quand on retrace toute la «carrière» de l'évêque devenu archevêque et cardinal, on frémit d'horreur. Comment peut-on mentir à ce point ? Comment peut-on dire le faux avec un tel aplomb ? Comment peut-on arriver à fonder toute sa vie sur un mensonge permanent ? Un mensonge permanent qui utilise le «faux» pour donner l'apparence du «vrai». Car les actes pastoraux de McCarrick étaient matériellement vrais : il a administré valablement les sacrements, il a dirigé valablement des séminaires, il a formé de vrais séminaristes, il a donné de vrais conseils, dénoué avec sagesse beaucoup de situations délicates, partout dans l'Église. Et tout cela pour servir de masque à une passion dont l'origine affective est peut-être venue des souffrances de son enfance : décès de son père, abandon par sa mère. Un orphelin intelligent, abandonné à lui-même, qui recherche des consolations misérables en abimant ceux qui lui sont confiés. Le mal a-t-il autant de force ? Non, bien entendu.

Theodore McCarrick n'est plus que lui-même. Le prêtre, l'évêque, l'archevêque, le cardinal ont disparu. Il n'est plus que lui-même face à son seul Seigneur qui l'avait choisi pour être un gardien de «ses petits». Mais Theodore McCarrick lui-même a beaucoup de prix aux yeux de Celui qui l'a choisi, même s'il n'en a plus aux yeux des hommes.

Puisse cet homme devenu pire qu'un pauvre bougre avoir la force de rencontrer le regard du Seigneur, un regard de miséricorde. Prions pour lui !

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr